

ANNEXE A (suite)

- (1) Ce chiffre ne comprend pas la cotisation du Canada à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317,841) ni celle de 1946-1947 (\$313,773). Les deux versements englobaient la quote-part du Canada à l'OIT et à la Cour internationale de Justice pour ces deux années financières. De plus, le Canada a avancé 1,205,002 dollars au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et 194,674 dollars en 1946-1947, sommes qui ne sont pas indiquées ici.
- (2) La FUNU a été créée par l'Assemblée générale le 4 novembre 1956 et a été retirée en juin 1967.
- (3) L'ONUC a été créée par le Conseil de sécurité le 14 juillet 1960 et a été retirée le 30 juin 1964.
- (4) L'UNFICYP a été créée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964. Les chiffres indiqués sont ceux des dépenses estimatives endossées par le Canada pour le maintien de son contingent au sein de l'UNFICYP (au-delà du coût estimatif de l'entretien des mêmes troupes au Canada). Ils correspondent à l'année civile et non à l'année financière.
- (5) Chiffre estimatif pour jusqu'au 31 décembre 1967.
- (6) Sous cette rubrique figurent diverses contributions, par exemple: 11,705 dollars à la Commission de l'ONU pour les crimes de guerre; 12,052,348 dollars affectés à titre de secours généraux postérieurs à l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction; contributions à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (supprimée en 1958) et à l'UNRRPK; contributions au Fonds civil des Nations Unies pour le Congo; sommes exigées pour rembourser le Bureau des produits agricoles de la valeur à l'exportation du porc en conserve et du lait écrémé en poudre donnés aux Institutions internationales de secours; contributions au Centre de formation administrative pour l'assistance technique de l'Université de la Colombie-Britannique et contribution au Programme de dons pour l'édifice des Nations Unies à Santiago.
- (7) Cette somme englobe une contribution volontaire de 500,000 dollars au Fonds civil pour le Congo et une contribution volontaire de 4 millions de dollars annoncée par le Canada le 27 juin 1965 pour aider à liquider le déficit de l'ONU.
- (8) Cette somme englobe des contributions volontaires de 500,000 dollars au Fonds civil pour le Congo; 25,000 dollars au Programme des Nations Unies pour l'enseignement et la formation des Sud-Africains et 35,000 dollars au Fonds de développement de l'école internationale des Nations Unies.
- (9) Cette somme englobe une contribution volontaire de 500,000 dollars au Fonds civil pour le Congo et un don de 10,000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.
- (10) Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est né de la fusion du PEAT et du Fonds spécial aux termes de la résolution 2029 (XX) du 22 novembre 1965. Depuis lors, la contribution du Canada, dès réception, est répartie en deux tranches: près des deux tiers de la contribution sont affectés au Fonds spécial et un tiers à l'Assistance technique.